

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 2381

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur le recul de l'enseignement de la langue allemande dans les collèges et les lycées. Dans de nombreux établissements, la langue allemande n'est plus proposée comme première langue vivante et connaît une grande désaffection comme deuxième langue. Le décalage devient excessif entre l'affirmation de l'Europe, du couple franco-allemand, et l'ignorance qui s'accentue entre les deux peuples et les deux cultures. Si des mesures volontaristes ne sont pas prises, l'offre ira en se réduisant, avec un nombre de postes d'enseignant en diminution, ce qui compromettra l'ensemble de la filière. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour maintenir à un niveau suffisant le nombre de germanistes dans l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

La politique d'offres diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la LV 1 comme c'est le cas pour la langue allemande. Cet apprentissage repose en effet sur le principe de la diversification des langues proposées et sur la continuité de leur enseignement entre l'école et le collège. Alors que la baisse d'intérêt pour l'étude de la langue allemande s'est traduite par une importante diminution des effectifs dans le second degré, la situation demeure plus satisfaisante dans le premier degré. En 2001-2002, l'allemand était étudié par 15,6 % des élèves de cours moyen alors que seuls 8,2 % des élèves de sixième l'avaient choisie en LV 1. Afin d'encourager cette diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. La perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la LV 2 obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV 2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. En mai 2001, une rencontre franco-allemande sur l'enseignement de la langue du partenaire s'est tenue à Mayence en présence du ministre français de l'éducation nationale et du plénipotentiaire allemand pour les relations culturelles avec la France. Elle a permis aux responsables éducatifs des deux pays, réunis à cette occasion, d'envisager des mesures visant à développer la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants, à favoriser la valorisation des innovations pédagogiques et à renforcer les liens entre les secteurs de la formation et de l'économie. Suite aux recommandations de Mayence, un portail francoallemand des langues (www.FplusD.fr) a été ouvert. Il fédère toutes les initiatives sur Internet quant à la

promotion des langues allemande et française. Il informe sur l'apprentissage de ces deux langues, la formation professionnelle et les échanges entre jeunes et il comporte également un volet culturel. La célébration, en janvier 2003, du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée représentera un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives.

Données clés

Auteur: M. Marc Le Fur

Circonscription: Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2381

Rubrique: Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3038 **Réponse publiée le :** 23 décembre 2002, page 5163